



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-018-2017-09

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

- IDF-2017-09-12-008 - Arrêté n° 103/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220). (10 pages) Page 3
- IDF-2017-09-12-007 - Arrêté n° 107/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sis 5 allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310). (5 pages) Page 14
- IDF-2017-09-12-005 - Arrêté n° 109/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400). (5 pages) Page 20
- IDF-2017-07-07-027 - ARRETE N° 2017 - 292 portant modification de la dénomination des typologies de handicaps de la MAS Les Deux Marronniers sise 59 rue de Strasbourg - 75010 Paris, gérée par la Fondation Les Amis de l'Atelier (2 pages) Page 26
- IDF-2017-09-13-001 - ARRÊTE N° DOS-2017-293 Portant agrément de la SARL AMBULANCE AGS 93 (2 pages) Page 29
- IDF-2017-09-11-037 - Décision n° 17-449 suite au transfert de la maternité sur le site de la clinique Lambert 92 La Garenne Colombe, le dépôt de sang relais de la clinique les Martinets 97 avenue Albert 1er Rueil Malmaison 92, est réputé fermé à compter du 30 juin 2017. (2 pages) Page 32

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC)

- IDF-2017-07-27-035 - Arrêté n°2017-068 autorisant la réfection du balcon du pavillon "Armand Carrel" rue Manin - site classé du Parc des Buttes Chaumont - 19eme arrondissement (1 page) Page 35
- IDF-2017-07-28-006 - Arrêté n°2017-069 autorisant l'abattage et le remplacement d'un arbre cours de la reine - site classé du cours de la reine - 8eme arrondissement (1 page) Page 37
- IDF-2017-07-28-007 - Arrêté n°2017-070 autorisant l'abattage et le remplacement d'un arbre avenue des champs Élysées - site classé cours de la reine - 8eme arrondissement (1 page) Page 39
- IDF-2017-07-28-008 - Arrêté n°2017-071 autorisant l'abattage et le remplacement d'un arbre avenue des champs Élysées - site classé cours de la reine - 8eme arrondissement (1 page) Page 41

Agence régionale de santé

IDF-2017-09-12-008

Arrêté n° 103/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).

Arrêté n° 103/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT
(94220).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 21 juillet 2017, de Madame Julie JONTE, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- la démission de Monsieur Pierre BAGROS de ses fonctions de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale ;
- les agréments de Messieurs Fabien CABANNE, Mohamed DJELLEL et Robert DOSBAA en qualité de nouveaux associés de la société ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, en date du 27 juin 2017, actant la démission de Monsieur Pierre BAGROS de ses fonctions de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale, les agréments de Messieurs Fabien CABANNE, Mohamed DJELLEL et Robert DOSBAA en qualité de nouveaux associés de la société, et l'autorisation des cessions de 54 actions de la société consentie par Monsieur Pierre BAGROS au profit de Monsieur Arnaud MAUDRY, d'une action de la société consentie par Monsieur Pierre BAGROS au profit de Monsieur Mohamed DJELLEL, d'une action de la société consentie par Monsieur Pierre BAGROS au profit de Monsieur Robert DOSBAA et d'une action de la société consentie par Madame Marja EL KHOURI au profit de Monsieur Fabien CABANNE ;

Considérant le courriel reçu le 28 juillet 2017, de Madame Julie JONTE, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la nomination de Madame Florence CINTRAT à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale ;

Considérant que pour les quinze sites situés sur les territoires de santé de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis, réunis en sociétés d'exercice libéral ou par des contrats de collaboration antérieurement à la publication de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010, l'implantation du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE BIOPATH » sur ces deux territoires de santé supplémentaires aux trois autres que sont la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et Paris a valeur de satisfaction au critère de territorialité défini à l'article L. 6222-5 du Code de la santé publique uniquement pour ces quinze sites, en application de l'article 7.III de l'ordonnance précitée ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH » est autorisé à fonctionner sous le numéro 94-124, par arrêté n° 68/ARSIDF/LBM/2017 du 14 juin 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 94 001 889 8**, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les quarante sites listés ci-dessous :

CHARENTON-LE-PONT siège social, site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8

PARIS

82, avenue de Suffren à PARIS (75015)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2

PARIS

31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0

PARIS

1-3, rue Nicolo à PARIS (75016)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie), immunologie (dosage d'interféron gamma spécifique du complexe M. tuberculosis).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6

PARIS

10, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8

FONTENAY-SOUS-BOIS

11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9

PONTAULT-COMBAULT

5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

ROISSY-EN-BRIE

14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

AUBERVILLIERS

20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

AUBERVILLIERS

168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

AULNAY-SOUS-BOIS

20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

LE BOURGET

20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

VILLEPINTE

14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

LA VARENNE SAINT-HILAIRE

121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

PARIS

1, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 122 9

BRY-SUR-MARNE

6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

LE PLESSIS-TREVISE

3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8

BOBIGNY

25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5

BOBIGNY

Centre Commercial Bobigny 2 – 2, boulevard Maurice Thorez à BOBIGNY (93000)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3

NOISY-LE-SEC

92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8

PARIS

83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4

VITRY-SUR-SEINE

Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

YERRES

Hôpital privé du Val d'Yerres - 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

ATHIS-MONS

Hôpital Privé d'Athis-Mons - 16, rue d'Ablon à ATHIS- MONS (91200)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 953 8

MONTGERON

87, avenue de la République à MONTGERON (91230)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

DRAVEIL

141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6

CORBEIL-ESSONNES

28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3

BRUNOY

3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1

LA QUEUE-EN-BRIE

19, rue Jean Jaurès à LA QUEUE- EN -BRIE (94510)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

SAINT-DENIS

100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

VALENTON

21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4

CHARENTON-LE-PONT

63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

SAINT-MAURICE

5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

MAISONS-ALFORT

63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

MAISONS-ALFORT

82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

MAISONS-ALFORT

29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

CHARENTON-LE-PONT
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

PARIS
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5

BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

Les cinquante-neuf biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels quarante-cinq sont associés dont trois sont coresponsables :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical,
- Madame Christine BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marielle BONNET, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical,
- **Madame Florence CINTRAT, pharmacien, biologiste médical,**
- Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Isabelle CZERKIEWICZ, médecin, biologiste médical,
- Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Christophe DELAUNAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Mahmoud-Lane HAJ DARWICH, pharmacien, biologiste médical,

- Madame Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Guillaume JEANNE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne LY BEVOUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raymonde MAROTTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Fabienne MAURICE TREBAOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe MORGADO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Noémie NICOLAS, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe NOEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical,
- Madame Maddalena PARENTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Annabelle POTURA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe RABOUINE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne RIQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle ROZET PIALES, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine SUDRIES, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne TACHET des COMBES, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Farridine ABDALLAH	2 753	2 753
M. Hussein AMMAR	19 092	19 092
Mme Hélène AUBRY-DAMON	13 799	13 799
Mme Catherine AYMARD	20 276	20 276
M. Frédéric AYMARD	20 276	20 276
Mme Anne BEAUCHAMP-NICOUD	21 511	21 511
Mme Michèle BERDAH	2	2
SPFPL MBJ	192 571	192 571
Associé unique Mme Michèle BERDAH		
Mme Christine BONNEFOY	1	1
Mme Marielle BONNET	38 250	38 250
M. Farid BOUTOUCHENT	1	1
M. Fabien CABANNE	1	1
Mme Brigitte COHEN	1	1
Mme Cécile DE CARVALHO	3 235	3 235

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

8/10

Standard : 01.44.02.00.00

M. Mohamed DJELLEL	1		1
M. Robert DOSBAA	1		1
Mme Alice DUFOUGERAY	1		1
M. Cyril FAUCHER	10 228		10 228
M. Stephan GALATI	4 133		4 133
M. Marc GAUTIER	11 215		11 215
Mme Sophie HASSAN-ABITBOL	26 163		26 163
M. Fabrice HAYOUN	1		1
SPFPL MAKOM	314 420		314 420
Associé unique M. Fabrice HAYOUN			
Mme Sarah HENQUET	1		1
M. Guillaume JEANNE	27 831		27 831
Mme Julie JONTE	1		1
SPFPL JONTE	1 441 126		1 441 126
Associée unique Mme Julie JONTE			
Mme Sylvie KERISIT	261		261
Mme Anne LE DU	13 819		13 819
Mme Anne LY-BEVOUT	522		522
Mme Raymonde MAROTTE	23 356		23 356
M. Arnaud MAUDRY	3 625		3 625
Mme Fabienne MAURICE TREBAOL	1		1
Mme Martine MESGUICH	1		1
M. Philippe MORGADO	1		1
M. Jérôme MOTOL	3 726		3 726
Mme Noémie NICOLAS	2 001		2 001
Mme Pascale PIVERT-RAUD	1		1
Mme Annabelle POTURA	1		1
M. Philippe RABOUINE	1		1
Mme Emma RAPOPORT	601		601
M. Stanislas ROUY	68 421		68 421
Mme Myriam ROY	1		1
Mme Isabelle ROZET PIALES	1		1
M. Kamal SAYAH	1		1
M. Khalid TABAOUTI	1		1
Mme Anne TACHET des COMBES	3 001		3 001
S/Total biologistes médicaux en exercice	2 286 234	72,1 %	2 286 234
SPFPL TARDY, personne morale	92 370		92 370
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	92 370	2,9 %	92 370
M. Eric BIJAOU, tiers porteur	24 993		24 993
SARL MKBA FINANCES, tiers porteur	186 221		186 221
SARL PJP INVESTISSEMENT, tiers porteur	574 608		574 608
Mme Valérie SUERE KISASONDI, tiers porteur	6 956		6 956
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	792 778	25 %	792 778
Total du capital social de la SELAS BIOPATH	3 171 382	100 %	3 171 382

Article 2 : L'arrêté n°68/ARSIDF/LBM/2017 du 14 juin 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 septembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-09-12-007

Arrêté n° 107/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sis 5 allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310).

Arrêté n° 107/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sis 5 allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 22 août 2017, de Monsieur Frédéric DUFFIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », sise 5, allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la démission de Monsieur Manh LE de ses fonctions de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale ;

Considérant le courrier du 1^{er} avril 2017, émanant de Monsieur Manh LE, relatif à la démission de ses fonctions de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » est autorisé à fonctionner sous le numéro 78-115, par arrêté n°58/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », sis 5, allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310), codirigé par :

- Monsieur Jean-Pierre COUDERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Yann DUBOIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Frédéric DUFFIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nabil GUELZIM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laurence HAAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hugues LEVILLAYER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Oscar MOKONO, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Anca Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle THIEBAULT-LE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Virginie URO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent VILLART, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 78 002 154 9**, est autorisé à fonctionner sous le n° 78-115 sur les douze sites listés ci-dessous :

- MAUREPAS siège social, site principal
5, allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 155 6
- MAUREPAS
1, impasse des Settons à MAUREPAS (78310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 156 4
- NEAUPHLE LE CHATEAU
2, rue Saint Nicolas à NEAUPHLE LE CHATEAU (78640)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 157 2
- TRAPPES
2, rue des Epices à TRAPPES (78190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 158 0
- ORSAY
33, boulevard Dubreuil à ORSAY (91400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 986 8

- PALAISEAU
63, rue de Paris à PALAISEAU (91120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 989 2
- PALAISEAU
101 avenue de Stalingrad à PALAISEAU (91120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 988 4
- VILLEBON SUR YVETTE
6, résidence des Jonquilles à VILLEBON SUR YVETTE (91140)
Ouvert au public le matin, sauf le samedi,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 990 0
- LEVALLOIS PERRET
22, rue d'Alsace à LEVALLOIS PERRET (92300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 756 2
- RAMBOUILLET
39 à 41, rue de Chasles à RAMBOUILLET (78120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 172 1
- SCEAUX
108, rue Houdan à SCEAUX (92330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 741 4
- ORSAY
22, avenue Montjay à ORSAY (91400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 987 6

Les treize biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels douze sont associés :

- Monsieur Jean-Pierre COUDERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Yann DUBOIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Frédéric DUFFIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nabil GUELZIM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laurence HAAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hugues LEVILLAYER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Oscar MOKONO, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Anca Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,

- Madame Isabelle THIEBAULT-LE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Virginie URO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent VILLART, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Isabelle DELATTRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Jeanne MASUREL, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Actions	Actions	Actions	Total Actions	Droits de vote
	A	B	C	Ao		
M. Jean-Pierre COUDERT	1	0	0	0	1	3
M. Yann DUBOIS	1	0	0	0	1	2
Mme Isabelle DELATTRE	1	0	0	0	1	2
M. Frédéric DUFFIER	1	0	0	700	701	1 729
M. Nabil GUELZIM	1	0	0	0	1	3
Mme Laurence HAAS	1	0	0	0	1	2
M. Hugues LEVILLAYER	1	0	0	2 164	2 165	5 338
M. Oscar MOKONO	1	0	0	0	1	2
Mme Anca Mihaela NICOLAE	1	0	0	0	1	2
Mme Isabelle THIEBAULT-LE	1	0	0	1 699	1 700	4 193
Mme Virginie URO	1	0	0	0	1	2
M. Laurent VILLART	1	0	0	0	1	3
S/Total biologistes médicaux en exercice	12	0	0	4 563	4 575	11 281
Mme Marie-Hélène BOUTILLIER	0	1	0	0	1	1
M. Manh Tuong LE	0	1 700	0	0	1 700	1 066
Mme Catherine LEVILLAYER	0	1	0	0	1	1
SELAS BIOMNIS, personne morale	0	16 283	0	0	16 283	10 211
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	0	17 985	0	0	17 985	11 279
SAS Eurofins Biologie, tiers porteur	0	0	1	0	1	0
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	0	0	1	0	1	0
Total du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DES PYRAMIDES »	12	17 985	1	4 563	22 561	22 560

Article 2 : L'arrêté n°58/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », sis 5, allée du Bois à MAUREPAS (78310) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 septembre 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-09-12-005

Arrêté n° 109/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à
LAGNY-SUR-MARNE (77400).

Arrêté n° 109/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu en date du 13 juin 2017 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB77 » exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB77 », sise 46/48, rue du chemin de fer à LAGNY (77400), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte l'agrément de Monsieur Firas IBRAHIM en qualité de nouvel associé de la société et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 1^{er} juin 2017, relatif à l'agrément de Monsieur Firas IBRAHIM en qualité de nouvel associé de la société, à sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale, et à l'autorisation de la cession d'une action de la société consentie par Monsieur Cyril PETITDIDIER au profit de Monsieur Firas IBRAHIM ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LAB77 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-044 par arrêté n°71/ARSIDF/LBM/2017 du 19 juin 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LAB77 » 46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400), dirigé par Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la SELAS « LAB77 » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 77 001 893 5, est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-044 sur les dix-sept sites, listés ci-dessous :

LAGNY-SUR-MARNE siège social, site principal
46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 894 3

CHAMPS-SUR-MARNE
2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 895 0

OZOIR-LA-FERRIERE
38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 896 8

MOUROUX
10, avenue de Paris à MOUROUX (77120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 917 2

VILLEPARISIS
8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 947 9

MITRY-MORY
9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY (77290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 946 1

FONTENAY-TRESIGNY
24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 975 0

PROVINS

9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 994 1

BONDY

136, rue Roger Salengro à BONDY (93140)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 492 2

BONDY

41bis, rue Auguste Pollissard à BONDY (93140)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 493 0

VILLEPINTE

182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 494 8

LE-PRE-SAINT-GERVAIS

41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 495 5

BUSSY-SAINT- GEORGES

1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 045 1

LE-BLANC-MESNIL

189, avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 435 1

VILLEPARISIS

184, avenue du Général de Gaulle à VILLEPARISIS (77270)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 871 1

PIERREFITTE-SUR-SEINE

9, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 613 3

SEVRAN
 189-190, avenue André Toutain à SEVRAN (93270)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 455 9

Les vingt-et-un biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Séverine ATAM-KASSIGADOU, vétérinaire, biologiste médical,
- Monsieur Fayçal BENBAKHTI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Eliane BENVENISTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Bogdan CRACIUNESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Jacques DAROLLES, médecin, biologiste médical,
- Madame Ecatarina ENACHE, médecin, biologiste médical,
- Madame Gratiela GEORGESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Salem HARRABI, pharmacien, biologiste médical,
- **Monsieur Firas IBRAHIM, pharmacien, biologiste médical,**
- Monsieur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical,
- Madame Pascale KLUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène LE BARS-RANDOING, médecin, biologiste médical,
- Madame Sophie MATHIEU, médecin, biologiste médical,
- Madame Béatrice NGUYEN KHAC, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Dan Ciprian RADU, médecin, biologiste médical,
- Madame Perrine RIEU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Colette SAINTE-MARIE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farah SAYADI, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Roland SEMO, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine VABRE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LAB 77 » est la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP3	Total Actions	Droits de vote
Mme Séverine ATAM-KASSIGADOU	0	1	0	1	224
M. Fayçal BENBAKHTI	0	1	0	1	224
Mme Eliane BENVENISTE	0	1	0	1	224
M. Bogdan CRACIUNESCU	0	1	0	1	224
M. Jacques DAROLLES	0	1	0	1	224
Mme Ecatarina ENACHE	0	1	0	1	224
Mme Gratiela GEORGESCU	0	1	0	1	224
M. Salem HARRABI	0	1	0	1	224
M. Firas IBRAHIM	0	1	0	1	224
M. Ange-Médard KISSILA	0	1	0	1	224
Mme Pascale KLUT	0	1	0	1	224
Mme Hélène LE BARS-RANDOING	0	1	0	1	224
Mme Sophie MATHIEU	0	1	0	1	224
Mme Béatrice NGUYEN KHAC	0	1	0	1	224
M. Cyril PETITDIDIER	0	16 926	1	16 927	3 791 426
M. Dan Ciprian RADU	0	1	0	1	224

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

4/5

Standard : 01.44.02.00.00

Mme Perrine RIEU	0	1	0	1	224
Mme Colette SAINTE-MARIE	0	1	0	1	224
M. Farah SAYADI	0	8 461	0	8 461	1 895 264
M. Roland SEMO	0	1	0	1	224
Mme Catherine VABRE	0	8 461	0	8 461	1 895 264
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	33 866	1	33 867	7 585 986
Aerts & Filot, personne morale	6 166 143	0	0	6 166 143	6 166 143
M. Frédéric BARROUX	0	16 927	0	16 927	16 927
S/Total personnes morales ou physiques exerçant la profession de biologiste médical	6 166 143	16 927	0	6 183 070	6 183 070
Total du capital social de la SELAS LAB77	6 166 143	50 793	1	6 216 937	13 769 056

Article 2 : L'arrêté n°71/ARSIDF/LBM/2017 du 19 juin 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 septembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-07-027

ARRETE N° 2017 - 292

portant modification de la dénomination des typologies de
handicaps

de la MAS Les Deux Marronniers sise 59 rue de
Strasbourg - 75010 Paris,
gérée par la Fondation Les Amis de l'Atelier

ARRETE N° 2017 - 292
portant modification de la dénomination des typologies de handicaps
de la MAS Les Deux Marronniers sise 59 rue de Strasbourg - 75010 Paris,
gérée par la Fondation Les Amis de l'Atelier

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative, et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2005-292-8 du 19 octobre 2015, modifiant l'arrêté n° 2004-133-1 du 12 mai 2004, autorisant la création d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) d'une capacité de 45 places gérée par l'« Association les Amis de l'Atelier » devenue « Fondation Les Amis de l'Atelier », pour l'accueil en internat de malades mentaux stabilisés, autistes ou polyhandicapés ;
- VU** la demande de la Fondation les Amis de l'Atelier visant à modifier l'agrément de la MAS en date du 9 mars 2017 ;

CONSIDERANT que la typologie de handicaps présentés par les personnes accueillies dans la structure peut être qualifiée de « handicap psychique et polyhandicap » ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à modifier la dénomination de la typologie de handicaps dont sont affectées les personnes accueillies à la MAS Les Deux Marronniers sise 59 rue de Strasbourg – 75010 Paris, est accordée à la Fondation les Amis de l'Atelier dont le siège social est situé 17 rue de l'Égalité – 92290 Chatenay-Malabry.

ARTICLE 2 :

La MAS Les Deux Marronniers est destinée à l'accueil d'adultes présentant un handicap psychique et d'adultes polyhandicapés.

ARTICLE 3 :

La capacité de l'établissement est de 45 places d'internat.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la façon suivante :

N° FINESS: 75 001 619 8
Code catégorie : 255
Code discipline : 917
Code fonctionnement (type d'activité) : 11
Code clientèle : 204 et 500
Code tarif (mode de fixation des tarifs) : 05

N° FINESS du gestionnaire : 92 000 141 9
Code statut : 63

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

Le Délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Le Directeur général Adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-09-13-001

**ARRÊTE N° DOS-2017-293 Portant agrément de la SARL
AMBULANCE AGS 93**

ARRETE N° DOS-2017-293

**Portant agrément de la SARL AMBULANCE AGS 93
(93270 Sevran)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SARL AMBULANCE AGS 93 sise 18, rue de la Mare Simon à Sevran (93270) dont le gérant est monsieur Sophiane AKROUR ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 18 août 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 25 août 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCE AGS 93 sise 18, rue de la Mare Simon à Sevran (93270) dont le gérant est monsieur Sophiane AKROUR est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/113 à compter de la date du présent arrêté.

Le local de désinfection se situe 59 bis, rue Jules Jouy à Aulnay-sous-Bois (93690).

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **13 SEP. 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-09-11-037

Décision n° 17-449 suite au transfert de la maternité sur le
site de la clinique Lambert

92 La Garenne Colombe, le dépôt de sang relais de la
clinique les Martinets 97 avenue Albert 1er Rueil

Malmaison 92, est réputé fermé à compter du
30 juin 2017.

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N°17-449

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de santé publique, titre II, livre II de la première partie et notamment ses articles L.1221-10, R.1221-19 à 21, 1221-36 à 52 et R.1222-23 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 portant homologation du règlement relatif aux bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2002 modifiant l'arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- VU la décision du directeur général de l'Agence française de Sécurité sanitaire des produits de santé du 6 novembre 2006 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L 1223-3 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R.1221-20-1 et R.1221-20-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.2221-20-4 ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de l'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2017 portant prolongation de la durée d'autorisation des schémas d'organisation de la transfusion sanguine;

- VU le courrier en date du 11 mai 2017 de la clinique les Martinets 97 avenue Albert 1^{er} Rueil Malmaison 92, informant de la fermeture du dépôt de sang relais suite au transfert de la maternité sur le site de la clinique Lambert 92 La Garenne Colombe à compter du 30 juin 2017 ;
- VU la convention établie entre l'établissement de santé et l'EFS d'Ile-de-France le 20 juillet 2017 assurant la sécurité transfusionnelle de l'établissement, après l'arrêt du dépôt de sang ;

DECIDE

- ARTICLE 1er : Suite au transfert de la maternité sur le site de la clinique Lambert 92 La Garenne Colombe, le dépôt de sang relais de la clinique les Martinets 97 avenue Albert 1^{er} Rueil Malmaison 92, est réputé fermé à compter du 30 juin 2017.
- ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France et transmise à la clinique les Martinets, à l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France et au coordonnateur régional d'hémovigilance d'Ile-de-France.

Fait à Paris le 11 septembre 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-07-27-035

Arrêté n°2017-068 autorisant la réfection du balcon du
pavillon "Armand Carrel" rue Manin - site classé du Parc
des Buttes Chaumont - 19eme arrondissement



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

ARRÊTE n° 2017 - 068

Autorisant la réfection du balcon du pavillon dit « Armand Carrel » sis 4A rue Manin situé sur le site classé du Parc des Buttes Chaumont dans le 19^{ème} arrondissement

Le préfet de la région Île de France
Le Préfet de Paris

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;
Vu l'arrêté n°2014-034 donnant subdélégation de signature au chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés.
Vu la demande d'autorisation présentée par la ville de Paris en date du 15 juin 2017 ;
Vu l'avis avec observations de l'architecte des bâtiments de France en date du 17/07/2017 et portant sur la dp n°07511917v0169

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant la réfection du balcon du pavillon dit « Armand Carrel » sis 4A rue Manin situé sur le site classé du Parc des Buttes Chaumont dans le 19^{ème} arrondissement, est accordée avec observations : le dessin des menuiseries reporté étant inexact, la restitution se fera à l'identique du dessin d'origine.

ARTICLE 2 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 27.07. 2017
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,
Le Chef de l'Unité départementale
et du patrimoine de Paris

Serge BRENTRUP

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-07-28-006

Arrêté n°2017-069 autorisant l'abattage et le remplacement
d'un arbre cours de la reine - site classé du cours de la reine
- 8eme arrondissement



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

ARRÊTE n° 2017 - 069

Autorisant l'abattage et remplacement d'un arbre sis Cours de la Reine situé sur le site classé du Cours de la Reine (Champs Elysées) dans le 8^{ème} arrondissement

Le préfet de la région Île de France
Le Préfet de Paris

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;
Vu l'arrêté n°2014-034 donnant subdélégation de signature au chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés.
Vu la demande d'autorisation présentée par la ville de Paris en date du 06 juillet 2017 ;
Vu l'avis sans prescription de l'architecte des bâtiments de France en date du 27/07/2017 et portant sur la dp n°07510817v0269.

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant l'abattage et remplacement d'un arbre situé sur le site classé du Cours de la Reine (Champs Elysées) dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, est accordée sans prescription.

ARTICLE 2 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,
Le Chef de l'Unité départementale
et du patrimoine de Paris

Serge BRENTRUP

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-07-28-007

Arrêté n°2017-070 autorisant l'abattage et le remplacement
d'un arbre avenue des champs Élysées - site classé cours
de la reine - 8eme arrondissement



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

ARRÊTE n° 2017 - 070

Autorisant l'abattage et remplacement d'un arbre sis avenue des Champs Élysées situé sur le site classé du Cours de la Reine (Champs Élysées) dans le 8^{ème} arrondissement

Le préfet de la région Île de France
Le Préfet de Paris

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;
Vu l'arrêté n°2014-034 donnant subdélégation de signature au chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés.
Vu la demande d'autorisation présentée par la ville de Paris en date du 06 juillet 2017 ;
Vu l'avis sans prescription de l'architecte des bâtiments de France en date du 27/07/2017 et portant sur la dp n°07510817v0270.

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant l'abattage et remplacement de deux arbres situés sur le site classé du Cours de la Reine (Champs Élysées) dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, est accordée sans prescription.

ARTICLE 2 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : www.ile-de-France.gouv.fr et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,
Le Chef de l'Unité départementale
et du patrimoine de Paris

Serge BRENTRUP

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
(DRAC)

IDF-2017-07-28-008

Arrêté n°2017-071 autorisant l'abattage et le remplacement
d'un arbre avenue des champs Élysées - site classé cours de
la reine - 8eme arrondissement



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

ARRÊTE n° 2017 - 071

Autorisant l'abattage et remplacement d'un arbre sis avenue des Champs Elysées situé sur le site classé du Cours de la Reine (Champs Elysées) dans le 8^{ème} arrondissement

Le préfet de la région Île de France
Le Préfet de Paris

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;
Vu l'arrêté n°2014-034 donnant subdélégation de signature au chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés.
Vu la demande d'autorisation présentée par la ville de Paris en date du 06 juillet 2017 ;
Vu l'avis sans prescription de l'architecte des bâtiments de France en date du 27/07/2017 et portant sur la dp n°07510817v0272.

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant l'abattage et remplacement d'un arbre situé sur le site classé du Cours de la Reine (Champs Elysées) dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, est accordée sans prescription.

ARTICLE 2 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,
Le Chef de l'Unité départementale
et du patrimoine de Paris

Sergé BRENTROP

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).